

aussi reconnaître qu'il était admirable par sa constance et par ses maximes.

Les effets en font foi.

X. Venise eut des armées considérables, souvent victorieuses, quelquefois mécontentes. Ses flottes étaient toujours confiées à des personnages éminents dans la république, les armées de terre avaient un chef étranger, et la charge de capitaine-général de la république était la plus haute fortune à laquelle un homme de guerre pût prétendre en Italie. Cependant jamais général étranger ni vénitien ne manifesta la pensée d'abuser de la force remise entre ses mains, et de s'en servir pour usurper le pouvoir. De tous côtés en Italie, des soldats heureux parvenaient à se faire un trône. A Venise, ce danger fut toujours habilement écarté : on n'oubliait jamais que, qui peut sauver la république peut aussi la détruire. L'armée de terre, plus propre à devenir un instrument d'usurpation, fut toujours confiée à un étranger : on réserva aux nationaux le commandement de l'armée navale. La première, composée de soldats de toutes les nations, ou de milices, fut payée en argent plus qu'en considération ; ce n'était pas un moyen pour la rendre meilleure ; mais c'était une raison pour qu'elle fût moins dangereuse. Des provéditeurs surveillaient le général : quelquefois on lui demandait sa femme ou ses enfants pour otages : toujours on le récompensait magnifiquement, et on avait montré qu'on savait le punir d'avoir encouru un soupçon. Cette méthode de ne confier le commandement des armées de terre qu'à un étranger, dut faire sans doute que la guerre ne fut pas toujours poussée avec la vigueur, le dévouement, la loyauté qu'on a droit d'attendre d'un général, qui est en même temps citoyen. « Ce fut, dit un auteur vénitien, ce fut une grande faute de nos pères, de ne pas changer de système, lorsqu'ils voulurent faire la guerre sur le continent : si les généraux eussent été vénitiens, on n'aurait pas rendu la liberté à toute l'armée de Visconti, prisonnière après la bataille de Macalo. » Cela est certain, il ne l'est pas moins que les armes des Vénitiens auraient pu obtenir des succès plus brillants, si elles n'eussent pas été dans la main de mercenaires. Quand on a de l'ambition, et qu'on veut faire la guerre, il faut prendre la peine de la faire soi-même.

Mais cela prouve seulement que les Vénitiens n'avaient pas dans leur population indigène, les ressources suffisantes pour entretenir à la fois une armée de terre et une armée de mer. Quant aux généraux, ils auraient pu sans doute en trouver parmi leurs patriciens ; mais la méfiance prévalut ; on employa des étrangers dans les premières guerres que la république eut à soutenir, et cette république ne savait pas changer de maximes.

Les commandants des armées navales, constamment choisis parmi les patriciens, passaient des opérations de la guerre aux fonctions civiles ; environnés de grands honneurs, quand ils avaient bien fait ; déposés, dépouillés de leurs dignités, envoyés en exil, même quand ils n'avaient été que malheureux.

Grâces à ces précautions, les Vénitiens n'eurent jamais à gémir sous le joug militaire, n'eurent à réprimer, ni les tentatives d'un général ambitieux, ni même l'arrogance des gens de guerre.

XI. Ils n'apportèrent pas moins de soin à contenir l'ambition sacerdotale. Le clergé vénitien, nombreux et riche, fut toujours ce qu'il doit être partout, considéré et soumis. Il ne contribuait point aux charges publiques, à moins d'un indult de la cour de Rome, qui autorisât la levée des décimes. La république trouva, à cet égard, des dispositions assez favorables dans le pape Sixte-Quint. Avertie que la signora Camilla Peretti, sœur de ce pontife, désirait que ses enfants fussent admis au rang des patriciens de Venise, elle s'empressa de les faire inscrire au livre d'or. Lorsque les ambassadeurs en portèrent la nouvelle au pape, Sixte-Quint répondit, avec cette humilité qu'il avait longtemps affectée, que ses neveux étaient nés trop pauvrement et trop bas pour aspirer à un si grand honneur, mais qu'il essaierait de les en rendre dignes. Il exprima sa sensibilité par des larmes, et il échappa même à sa reconnaissance, de donner à la république l'épithète de sérénissime, chose qui n'était jamais arrivée à aucun pape.

Les Vénitiens ne manquèrent pas de profiter de cette reconnaissance du saint-père. Ils lui représentèrent que la garde de Corfou et de Candie, qui étaient les deux boulevards de la chrétienté, leur coûtait plus de cinq cent mille écus par an ; ils demandèrent la permission de lever tous les ans un décime sur les biens du clergé, sans en excepter les cardinaux. Sa sainteté leur répondit, qu'elle était disposée à sacrifier, non-seulement tous les trésors de l'Eglise, mais même son propre sang pour la défense de la république ; qu'elle désirait que le gouvernement ne tourmentât pas les évêques ni les religieux ; que déjà elle avait accordé que les bénéfices dans l'Etat de Venise ne seraient donnés qu'à des nationaux.

Malgré toutes ces promesses, lorsqu'il fut question d'expédier l'indult qui devait autoriser la levée des deux décimes, les cardinaux du conseil du pape, pour éviter la révocation de l'exemption dont ils avaient joui jusqu'alors, proposèrent d'accorder, en remplacement des deux décimes, la permission de lever sur le clergé, en quatre ans, une somme de deux cent mille écus.